



PREAVIS N° 2020-06

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL
concernant la
Démolition du réservoir d'eau à La Mothe

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Depuis la fin des travaux de la société Sagenord, qui est notre fournisseur d'eau potable, nous sommes reliés au réservoir de Giez.

Le réservoir situé à La Mothe n'a donc plus d'utilité.

Le Canton nous oblige à démolir cette construction ; il fait pression sur la Commune en bloquant les subventions ECA ! Les directives de la DGE sont claires ; les matériaux issus de la démolition doivent être évacués et éliminés.

Le coût des travaux est devisé à CHF 8'000.- et comprend la démolition, l'évacuation et l'élimination des matériaux ainsi que la remise en état du terrain.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE VUGELLES-LA MOTHE
Sur proposition de la Municipalité,
Entendu le rapport de sa Commission de gestion, et
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : La démolition, l'évacuation et l'élimination des matériaux ainsi que la remise en état du terrain pour un montant de CHF 8'000.-.

Article 2 : Ces travaux seront financés par la trésorerie communale.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique
Marie Christine ROBBA



La Secrétaire
Dominique BIOLLAY